

## Informations générales

### Absence

Lorsqu'un enfant s'absente, le parent doit téléphoner à l'école au **(514) 596-5366 (faire le 0) ou aviser par courriel au [staapotre@csgdm.qc.ca](mailto:staapotre@csgdm.qc.ca)** pour en donner la raison. Nous vous demandons de téléphoner à l'école le matin avant 8 h et l'après-midi avant 13 h. Veuillez noter que vous pouvez aussi en tout temps laisser un message sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de votre enfant ainsi que son groupe.

### Absence pour un voyage

Il n'est pas dans la politique de l'école de fournir du travail à l'enfant. Cependant, il est important de nous aviser de tout départ (le formulaire à remplir par les parents est disponible au secrétariat de l'école). Absence pour une longue maladie : l'école fait parvenir le travail quotidien à l'enfant.

### Retards

Si votre enfant est en retard, il doit entrer par la porte principale, rue Prieur, et se présenter au secrétariat afin d'obtenir un billet qu'il remet à son titulaire. Nous vous demandons de téléphoner pour motiver un retard ou d'écrire une note explicative dans l'agenda.

### Départs hâtifs

Lorsque votre enfant doit quitter avant l'heure habituelle, il doit présenter un billet signé de ses parents à son titulaire, ainsi qu'au service de garde; ce billet doit comporter le nom de l'adulte qui viendra le chercher. L'enfant doit se présenter au secrétariat, attendre ses parents dans le hall d'entrée et aviser la secrétaire de son départ.

### Sécurité routière

Des brigadiers adultes sont postés aux angles des rues Henri-Bourassa et de l'Esplanade, des rues Saint-Laurent et Prieur et des rues Meunier et Prieur aux heures d'entrée et de sortie des enfants. Les brigadiers sont présents aux heures suivantes :

Coin St-Laurent et Prieur :	7 h 35 à 8 h 35 11 h 10 à 13 h 10 15 h à 16 h
Coin Henri-Bourassa et de l'Esplanade :	7 h 30 à 8 h 30 11 h 05 à 13 h 05 15 h à 16 h
Coin Prieur et Meunier :	7 h 20 à 8 h 20 11 h 10 à 13 h 10 15 h à 16 h

## **Surveillance dans le parc-école**

A.M. : 8 h – 8 h 5

P.M. : 13 h 2 – 13 h 7

Nous vous rappelons que si votre enfant arrive plus tôt, il est laissé sans surveillance et donc sous l'entière responsabilité de ses parents. Par contre, les enfants qui fréquentent le service de dîner bénéficient de la présence continue de surveillants de 11 h 42 à 13 h 2.

## **Fin des cours**

Les cours se terminent à 15 h 26. Nous vous demandons d'attendre votre enfant à l'extérieur de l'école près de la porte qu'il utilise. Si votre enfant doit demeurer à l'école après les heures de classe pour une activité qui se prolonge au-delà de 10 minutes, vous en serez informés à l'avance par l'enseignant.

Les parents des élèves de maternelle doivent emprunter la porte arrière du service de garde lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants entre 14 h 23 et 18 h.

## **Procédure en cas de pluie**

Lors de jours de pluie, les enseignants feront entrer les enfants à partir de 8 h le matin et 12 h 51 l'après-midi. Les enfants doivent entrer soit par la porte du service de garde ou encore par la porte située près des classes de maternelle et du gymnase. **Aucune autre entrée ne sera autorisée.**

## **Procédure en cas de maladie ou d'accident**

Tout enfant malade ou blessé est référé au secrétariat où les premiers soins lui sont prodigués.

Aucun médicament ne peut être administré par le personnel de l'école à moins d'avoir une prescription médicale. Si c'est le cas, vous devez alors compléter le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament » au secrétariat de l'école.

## **Circulation dans l'école**

Durant les heures de classe, toute personne qui se présente à l'école doit entrer par la porte principale et s'adresser au secrétariat. Aucun parent ne peut circuler dans l'école sans autorisation. Le contrôle de la circulation des adultes dans l'école nous permet de mieux assurer la sécurité de vos enfants.

## **Rencontre avec un membre du personnel**

Toute personne désirant rencontrer un membre du personnel doit prendre au préalable un rendez-vous. Le membre du personnel concerné vous indiquera l'endroit de votre rencontre ainsi que la porte que vous devrez utiliser.

## **Tenue vestimentaire**

Une tenue adéquate est exigée. Ainsi, le port de bretelles spaghetti et de shorts est interdit tant pour les filles que pour les garçons; toutefois, les enfants peuvent porter le bermuda. Les t-shirts ne doivent pas être trop courts ni laisser voir le nombril. Enfin, le port de chaussures confortables et sécuritaires est recommandé. Un costume est exigé pour les cours d'éducation physique : t-shirt à manches courtes, short et chaussures de sport. Un tablier d'artiste ou une vieille chemise est nécessaire pour les cours d'arts plastiques. Pour glisser ou patiner en hiver, le port du casque est obligatoire. Le pantalon de neige est obligatoire tant qu'il y a de la neige dans la cour d'école pour les élèves de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année.

## **Système d'alarme**

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable.

De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

## **Jouets, collections de cartes et matériel électronique**

Tous les jouets, collections de cartes et tout le matériel électronique (jeux électroniques, lecteur MP3, cellulaire, etc.) provenant de la maison sont interdits à l'école, car ils deviennent une source de conflits. Trottinettes, planches à roulettes et patins à roues alignées sont acceptés à l'école à la condition que ceux-ci soient attachés aux supports à vélo ou rangés dans le casier. Tous les objets ci-haut mentionnés ne doivent pas être utilisés dans la cour d'école ou dans le corridor, sous peine d'être confisqués par le personnel de l'école.

## **Calendrier des bulletins** (Maternelle à la 5<sup>e</sup> année)

Communication préliminaire	9 octobre
1 <sup>re</sup> étape de bulletin	7 novembre
2 <sup>e</sup> étape de bulletin	12 mars
4 <sup>e</sup> étape de bulletin	venir chercher à l'école le 2 juillet

Modalités à venir pour les bulletins des élèves de 6<sup>e</sup> année.

## **Rencontres de parents**

Il y aura une soirée d'information et d'élection pour le Conseil d'établissement et la Fondation en septembre, pour tous les parents. Les modalités de participation et du déroulement de cette soirée vous seront remises au début de l'année scolaire.

Une rencontre avec les enseignants pour les enfants avec un plan d'intervention est prévue en octobre. Une rencontre individuelle de parents pour la remise du 1<sup>er</sup> bulletin est également prévue le 20 novembre pour les parents des élèves de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année.

## **Cours offerts par des spécialistes**

Les spécialités offertes à l'école sont l'éducation physique, les arts plastiques, l'anglais ainsi que l'art dramatique.

## **Orthopédagogie**

Deux orthopédagogues travaillent en classe, en petits groupes ou à l'extérieur de la classe. Cette mesure d'aide est destinée aux enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Si votre enfant a besoin de ce service, nous communiquerons avec vous.

## **Psychoéducation**

Ce service est disponible à l'école deux jours par semaine. Après avoir obtenu l'autorisation des parents, ce professionnel rencontre les enfants qui ont des difficultés. Il peut aussi intervenir uniquement auprès des parents, selon les cas.

## Bibliothèque

Des parents bénévoles s'occupent des prêts de livres, du rangement et de la réparation des volumes. Votre enfant est responsable des livres qu'il emprunte. Il doit cependant les rapporter pour avoir le droit d'emprunter de nouveaux livres. S'il perd ou brise un livre, le montant correspondant au prix du livre sera réclamé aux parents.

## Hygiène dentaire

Nos services de santé sont complétés par la présence d'une hygiéniste dentaire qui fait du dépistage en santé dentaire auprès de groupes ciblés, des suivis individuels préventifs chez les enfants susceptibles à la carie et des rencontres éducatives de groupes.

## Allergies

Comme certains élèves de notre école ont des allergies alimentaires sévères aux arachides et aux noix, certaines précautions doivent être observées. Afin d'éviter tout risque inutile, nous demandons que les enfants s'abstiennent d'apporter des aliments contenant des arachides ou des noix à l'école. Nous suggérons donc aux parents de bien lire les étiquettes avant de mettre les aliments dans la boîte à lunch de leur enfant. De plus, il serait important de lui expliquer qu'il ne doit partager aucun aliment avec qui que ce soit et qu'il est très important qu'il se lave les mains avant et après les repas. Des réactions graves et dangereuses pour la vie des enfants ayant des allergies sévères peuvent être déclenchées par des quantités infimes de beurre d'arachide laissé sur une table, sur des jouets, de l'équipement de gymnastique ou simplement sur les mains des compagnons de classe.

## Service de garde

Heures d'ouverture :	7 h à 18 h
Téléphone :	(514) 596-5369
Responsable :	Sylvie Auger

L'encadrement est structuré, mais le plaisir est assuré, car les activités sont variées. Au dîner, un service de traiteur est offert selon la demande. À la fin de la journée, une période est consacrée aux devoirs sous la surveillance des éducateurs. Toutefois, les parents demeurent entièrement responsables de vérifier les devoirs de leur(s) enfant(s).

Vous pouvez utiliser le service de garde de façon régulière ou occasionnelle. Vous pouvez également inscrire votre enfant seulement pour les journées pédagogiques. Veuillez noter que le service de garde accepte la carte débit et les paiements internet. Pour la tarification, veuillez vous référer à la réglementation du service de garde, remise en début d'année à chaque élève.

Pour accéder au service de garde, les parents sont priés, en tout temps, d'utiliser la porte située à l'arrière de l'école.

L'enfant ne peut quitter seul le service de garde sans une autorisation écrite des parents. Ceux-ci doivent remplir le formulaire **Autorisation spéciale** à cet effet. Les autorisations verbales, téléphoniques ou courriels, pour des départs ou changements de contrat, ne sont pas acceptées. Seul le formulaire du service de garde dûment complété sera considéré comme valable.

## Travail social

Une travailleuse sociale offre des services sur demande aux parents concernant certaines difficultés liées à l'apprentissage, à l'adaptation scolaire, à l'absentéisme ou à tout autre problème lié à l'interaction entre l'école et la famille. Si vous désirez vous prévaloir de ce service, veuillez avertir l'enseignant de votre enfant ou la direction de l'école.

## Caisse scolaire

Ce service est assuré par la Caisse populaire Ahuntsic. La responsable est Mme Chantal Bourbeau et vous pouvez la joindre au (514)388-3434 poste 330. Les élèves sont invités à déposer leurs économies une fois par mois.

## Photos scolaires

La prise de photos aura lieu **le mercredi 17 septembre**.

## Numéros de téléphone importants

### Services communautaires

Bibliothèque Ahuntsic	(514) 872-6992
Paroisse Saint-André-Apôtre	(514) 331-1440
CLSC Ahuntsic/Info santé	(514) 381-4221
Union des familles d'Ahuntsic (UFA)	(514) 872-6290
Allô profs	(514) 527-3726

### Urgence

Centre antipoison	1-800-463-5060
Hôpital Ste-Justine	(514) 345-4931
Hôpital Fleury	(514) 381-9311
Hôpital du Sacré-Cœur	(514) 338-2222

### CSDM

Info-Parents (du lundi au jeudi de 11 h à 15 h)	(514) 596-CSDM (2736)
Protectrice de l'élève : Louise Chenard	(514) 475-6768
Site web de la CSDM :	<a href="http://www.csdm.qc.ca">www.csdm.qc.ca</a>
Site web de l'école :	<a href="mailto:st-andre-apatre@csdm.ca">st-andre-apatre@csdm.ca</a>
SARCA	(514) 350-8800
	<a href="http://www.csdm.qc.ca/sarca">www.csdm.qc.ca/sarca</a>
Le comité central de parents :	(514) 596-6121
L'ombudsman de la CSDM :	(514) 789-2422
Commissaire scolaire : André Gravel	(514) 596-7790 poste 7790
	<a href="mailto:gravelandre@csdm.qc.ca">gravelandre@csdm.qc.ca</a>